

Délibération n°2024-09-24-02-CA

Portant approbation de constituer la Fondation universitaire
Aix-Marseille Université

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 711-7 et L. 719-12,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Considérant que la Fondation universitaire Aix-Marseille Université a pour objet de renforcer les moyens destinés aux missions de service public de l'Université ainsi qu'à la réalisation d'œuvres ou d'activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant qu'Aix-Marseille Université est l'un des membres fondateurs de la Fondation,

Considérant que la Fondation universitaire est hébergée au sein même d'Aix-Marseille Université,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE la constitution de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université.

Cette délibération est adoptée à la majorité absolue des membres en exercice présents et représentés, avec 24 voix pour 3 voix contre et 4 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Majorité absolue des membres en exercice : 19 voix

Présents : 22 membres présents

Représentés : 9 membres représentés

Fait à Marseille, le 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le :

Transmise au Recteur de la région académique le :